



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE : CASSAGNES-BEGONHES**
Séance du 14 mars 2024

A 20h30, Le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de COSTES Michel,

Présents : COSTES Michel, FRAYSSE Julien, BLANC Hélène, GAULTIER de KERMOAL François, DRULHE Aurélie, CANIVENQ Jean-Marc, SOULIE Jimmy, BOUSQUET Vincent, CRANSAC Jérémy, ISNARD Claude

Absents : LAGARDE Clarisse, GAYRARD Eléonore

Excusés : FRAYSSIGNES Patrick

Représentés : BOUSQUET Christophe représenté par COSTES Michel

Secrétaire : GAULTIER de KERMOAL François

Date de la convocation : 29 février 2024 Effectif du conseil : 14

Déposé en Préfecture :

Publié le :

OBJET : RESSOURCES HUMAINES : CRÉATION D'UN POSTE PERMANENT D'ADJOINT ADMINISTRATIF À TEMPS NON-COMPLET 31H30

Le Maire, rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article L.313-1 du Code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement du service.

Compte-tenu de l'évolution du fonctionnement du service administratif de la commune, la mairie de CASSAGNES-BEGHONES, se voit dans l'obligation de créer à compter du 1^{er} septembre 2024 un poste d'Adjoint Administratif permanent de 31h30.

Le Maire propose à l'assemblée,

- **la création d'un** poste d'Adjoint Administratif permanent à temps non-complet à raison de 31.30 heures hebdomadaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 11 voix pour dont 2 par procuration,

DECIDE

D'ADOPTER la création du poste d'adjoint administratif permanent à temps non-complet à raison de 31.30 heures hebdomadaires, à compter du 1^{er} septembre 2024.

De signer tous les documents afférents à ce poste.

Fait et délibéré à Cassagnes-Bégonhès
Les jour, mois et an susdits
Monsieur COSTES Michel (Maire)

GAULTIER de KERMOAL François
(Secrétaire de séance)

